



En l'absence de réunion RPX, nous avons malgré tout souhaité vous informer sur un certain nombre de sujets d'actualité.

- Points abordés**
- Visite du foyer de Corbeil
 - Prime Carburant
 - DCI Modification MC Z2N
 - Congés supplémentaires
 - Orion
 - Taux de CA accordés
 - Messages du COT dans SIRIUS
 - DCI COT
 - Grève du 2 Mai

Prime Carburant

La direction a cadré l'attribution de cette prime de 100 euros bruts versée a priori en JUIN à tous les ADC, GM et Agents produit Train de la DEDP disposant d'un véhicule.

L'attestation sur l'honneur à remettre à votre DPX avant le 31 mai est disponible en flashant ce QR CODE.



Visite du foyer de Corbeil

Comme convenu nous avons rencontré les responsables d'ORFEA (directrice du secteur et adjoint responsable du foyer) ce jour, à Corbeil, en présence de la direction. L'échange a été exhaustif et constructif. En détail:

- Les petits-déjeuners: après une longue période durant laquelle on proposait du pain dur, immangeable aux ADC en RHR à Corbeil, les choses semblent s'être améliorées avec une manière différente de le préparer et de le stocker. Le pain qui nous a été présenté ce matin était correct. Sur la variété des produits, ORFEA nous a indiqué qu'il y avait un roulement avec en alternance compote, salade de fruits et...fruits frais. Trop peu souvent à notre gout mais la directrice d'ORFEA a très clairement avancé un problème de cout avec un budget de 1,90 euros par petit-déjeuner (nous y reviendrons en conclusion).
- Elle se dit dans l'incapacité de financer une offre buffet plus tardive que 10h en raison de la faible fréquentation du foyer (4 RHR en moyenne par jour)...
- Sur la mise à disposition des chambres les plus calmes côté cimetière, ORFEA nous indique qu'elle est contrainte de procéder à un roulement réglementaire pour des questions sanitaires, légionelles etc... (pratiqué visiblement dans la plupart des foyers).
- 4 matelas et sommiers vont être prochainement changés.
- Comme annoncé précédemment une expérimentation va être menée avec l'installation dans 5 chambres d'un petit réfrigérateur. Nous verrons si leur fonctionnement ne cause pas de nuisance sonore.
- Pour répondre à certaines interrogations, la prestation prévoit bien un fond sonore dans le foyer. Nous lui avons rappelé que ça ne devait pas se traduire par une TV allumée en permanence.
- Des gobelets en carton vont être repropoés.
- ORFEA nous a indiqué qu'elle devait déplorer des « vols » de nourriture. Nous sommes dubitatifs et avons fait remarquer que l'accès avec le code de la cuisine était peu sécuritaire. La direction va étudier la possibilité d'équiper la porte extérieure de la cuisine d'un accès carmillon.
- La porte de douche HS dans la chambre 1 va être changée.
- Enfin, le responsable du foyer sera présent 2 jours par semaine. ORFEA a reconnu que, depuis la période COVID, l'équipe avait été peu encadrée.
- Autres foyers: les robinets thermostatiques HS de certaines chambres à MTU vont être changés (cela nécessitait l'arrêt de la chaudière, effectif depuis peu). Les relogements en hôtel lorsque le foyer du Charolais est plein ne se feront dorénavant que pour les PS après 7H pour permettre aux agents d'avoir un petit-déjeuner (cela faisait partie de vos remontées).

Pour finir, la directrice d'ORFEA nous a clairement fait comprendre que ses marges budgétaires étaient limitées également du fait de la pression exercée par la Direction de la Traction pour faire baisser le cout des RHR. C'est un point important parce que les responsabilités sont partagées. L'entreprise doit arrêter de jouer ce jeu de dupe qui consiste à se retrancher derrière un prestataire qu'elle contraint par ailleurs.

Nous continuons à suivre ces sujets et à prendre en compte vos remontées.

DCI Modification du Manuel de Conduite Z2N

Après l'épisode récent de la « fausse modification des MTI » sur le matériel Z2N, nous avons du constater une nouvelle fois que la gestion par la Direction de la Traction et la chaîne Sécurité d'un retour d'incident était perfectible.

En effet, le 7 janvier une rupture caténaire a eu lieu à Laroche Migennes en raison d'un flash provoqué au niveau d'un pantographe de Z2N. Le matériel a lancé une investigation pour essayer d'identifier une cause matériel. Or, un défaut sur une boîte à clapets sur le circuit de montée et descente du pantographe a été identifié. Il a entraîné une insuffisance de pression au niveau du contact pantographe/caténaire et donc la formation d'un arc qui a causé la rupture. Pour l'ingénierie, il s'agirait d'un défaut isolé de ce dispositif et non pas d'un problème d'usure (le « potentiel vie » de la pièce est d'environ 15 ans). Aucun contrôle du parc n'a été déclenché.

La Direction de la Traction a donc rédigé un courrier le 11 avril à destination des DET des établissements traction concernés pour qu'une consigne soit immédiatement transmise aux ADC, en attendant la modification définitive du manuel de conduite, afin de décaler la mise en service du chauffage et de l'éclairage voyageurs de la phase B à la fin de la phase C de la PC et de la RS (quand la pression CP est parvenue à la pression de régime). Or, 10 jours après ce courrier, aucune note de service n'avait encore été rédigée par l'établissement pour prendre en compte la modification qui pour nous n'est pas anodine si elle permet de diminuer le risque de rupture caténaire qui peut avoir des conséquences dramatiques pour les agents ou les usagers.

La délégation SUD-Rail a donc du déposer une DCI sur ce sujet. Le pôle QS de l'établissement nous a indiqué que la note à destination des ADC était en cours de rédaction et serait publiée et intégrée au recueil de notes contre émargement cette semaine. Nous nous interrogeons sur les délais qui s'imposent au sein de la « chaîne sécu » dans la transmission des informations et sur le fait que TMS ne soit pas en capacité d'établir une note à destination des agents concernés comme par le passé. Aujourd'hui, on envoie un courrier et il est appliqué au petit bonheur la chance. Cela nous semble très inquiétant et nous mesurons les dégâts causés par la désintégration de l'entreprise.

Pour finir, nous avons rappelé à la direction que les agents du matériel au sein des Technicentres étaient également concernés...

Congés supplémentaires

La délégation SUD-Rail a posé une audience par rapport aux congés supplémentaires devant être accordés aux agents lors d'événements familiaux.

Le premier sujet étant le mariage d'un agent avec un trajet aller-retour de plus de 600km, un supplément de deux CA est prévu par le RH. Or dans le cas que nous avons eu à traiter, une personne dans un bureau a décrété que cela lui serait refusé sous prétexte que le pays en question n'était pas son pays de naissance... Les textes du RH143 sont très clairs et aucune condition de destination ne fait barrage à ce supplément de deux jours.

Le second cas conflictuel était lié à des congés accordés pour des soins. Un chef a eu la brillante idée de proposer à son agent de piocher dans ses congés annuels car il lui en restait afin de s'occuper de sa famille... Des congés supplémentaires sont accordés pour ces cas précis, le manque de tact et d'humanité n'est pas nouveau chez certains responsables. La notion de « congés » n'est clairement pas adaptée dans ces cas particuliers.

Ces 2 cas ont été régularisés. Certains intervenants essaient de se montrer, d'inventer des textes ou des règles là où il n'y en a pas. Nous avons rappelé à la direction qu'il serait bon de faire un rappel à tout le monde (DPX, Commande, etc...), dans la gestion de certains cas singulièrement, il faut être un minimum intelligent et humain.

Nous verrons dans la durée si les choses s'améliorent...

ORION

La direction a réuni une seconde fois la commission roulement, vendredi 22 avril, pour faire un point sur le déploiement d'Orion.

Face aux difficultés dont nous vous avons déjà parlé, la direction a du prendre la décision de reporter la bascule prévue début mai au 13 juin. A partir de cette date le SA sera redéroulé avec des JS mises en conformité avec l'outil ORION. En résumé, le contenu des JS ne change pas en terme de tâches, seuls les EV et PS/FS sont potentiellement modifiés. Les grilles ne sont pas impactées. Le nouveau déroulé devrait apparaître mi-mai dans les programmations. Nous avons alerté la direction vis-à-vis des combines déjà actées dans Pacific. Elle a rédigé une communication invitant les ADC à gérer cela avec les GM en temps voulu. Nous aurions trouvé beaucoup plus simple de programmer l'opération au changement de service du Plein Eté, mais le calendrier semble impératif pour la direction...

Elle a du également nous apporter des éléments sur l'impact financier de cette mise en place pour les ADC. Elle a réalisé une étude et chiffré la perte d'EVS à 55 cts par JS. Après un savant calcul, elle a proposé une prime de 51 euros par ADC TB pour compenser la perte sur la période jusqu'au changement de service de décembre. Cette proposition ne nous satisfait pas. A suivre...

Pour terminer, nous avons du régler quelques détails comme la suppression des mentions EJ sur les roulements, qui pouvait poser un soucis lors de l'application du GD en cas de disfonctionnement de l'EFAS, ou certains temps alloués.

Pourcentage de CA accordés	JANVIER	FÉVRIER	MARS
PARIS	85%	93%	93%
COE	80%	91%	91%
MELUN	84%	91%	92%
MS	76%	93%	87%
CREIL	85%	85%	98%

Taux de CA accordés

Du mieux en Février et Mars sur le taux d'accord des CA mais nous continuons à déplorer un traitement toujours trop tardif des demandes. Il est anormal que des demandes qui datent de plusieurs mois soient traitées 1 ou 2 semaines avant l'échéance. Nous l'avons une nouvelle fois rappelé à la direction.



Messages du COT dans SIRIUS

La semaine dernière vous avez lu comme nous un message dans SIRIUS indiquant:

« Info de situation perturbée aux abords de Montgeron-Crosne: A Montgeron voie 2bis ne pas s'arrêter pancarte US (lol) pas de retour vidéo. Tirez au bout du quai. Perte de temps indéterminée ».

Nous avons immédiatement demandé à la direction si ce type de consigne était réglementaire et qui était l'auteur de ce message. Le pole QS nous a indiqué que le message avait été rédigé au niveau du COT (vu la qualité de la rédaction il ne pouvait s'agir d'un message du domaine traction) et n'était pas du tout conforme au règlement.

Une nouvelle fois nous constatons que le grand n'importe quoi s'impose aux ADC dans la gestion d'une anomalie (absence de caméra au repère L130 à Montgeron voie 2Bis) qui est prévue dans le règlement avec une procédure dédiée. Au niveau du COT, on improvise des consignes improbables pour essayer de gérer la situation. Y a-t-il encore un pilote dans cette entreprise?

Le pole QS a recadré les choses au niveau du COT, mais nous l'avons une nouvelle fois prévenu (nous l'avons déjà fait il y a peu vis-à-vis d'une consigne générale de suppression d'arrêt via message)... les envois de messages improbables dans SIRIUS doivent cesser.

Autre point, nous constatons de plus en plus de « coups de pression » aux ADC qui auraient refusé telle ou telle demande du COT de la part des DLOT en passant par l'astreinte dirigeante dont ce n'est pas le rôle. Il y a des règles et des usages vis-à-vis de l'exécution du service. Le COT ne doit pas s'aventurer au-delà si l'ADC ne souhaite pas ou ne peut pas « rendre service ».

DCI COT

Alertée par des situations de souffrance au travail au COT, la délégation SUD-Rail a posé une DCI et a été reçue le 22 avril par le responsable du COT.

Le constat est assez rude. Depuis le début de l'année les incidents essentiellement sur la ligne D se multiplient.

Durant la période COVID la fréquentation des trains a été en baisse (confinement, télétravail, plan de transport adapté) et les incidents en ligne étaient mieux absorbés. Aujourd'hui, nous devons faire face à une fréquentation en forte hausse car de nombreux usagers doivent renoncer à la voiture en raison du prix des carburants. Cela se répercute directement sur le taux d'incidents en ligne.

Tous les acteurs (GM du COT/ ADC) saturent et cela se ressent dans les relations entre GM et ADC. **SUD-Rail a demandé à la direction de prendre ses responsabilités et de mettre la main à la poche pour créer un 3eme poste de GM pour soulager le titulaire en situation perturbée. NEW COT a permis d'améliorer les choses en séparant ligne D et R mais à effectif constant on ne fait pas de miracle.** L'emménagement dans de nouveaux locaux en juillet est une perspective avancée par la direction, mais lorsqu'elle nous explique que tout va bien, que l'enquête RPS est positive et qu'elle va mettre en place un groupe de travail COT/ADC nous pensons qu'elle est dans le déni.

Les agents subissent une véritable souffrance au travail, la direction ne peut pas le nier... une seule personne pour gérer la ligne D avec ses problèmes quotidiens est une utopie. **Certains irritants sont de plus venus s'ajouter, du fait des choix de la direction qui souhaite faire des économies, comme la gestion Allocab, les problèmes de foyer ainsi que les missions qui étaient auparavant gérées par Réseau.** Pour les agents du COT, la pression subie au travail est difficile à évacuer en rentrant à la maison. La direction doit apporter des réponses à ces problématiques.

Pour rappel SUD-Rail appelle les cheminots à la grève le 2 Mai sur ce sujet important!

A vos D2!!



SUD-Rail FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL
SOLIDAIRES, UNITAIRES, ÉPARGNANTAIRES

STOP au dumping social

Le statut est attaqué !!
En Grève le 02 Mai pour sauvegarder nos droits !!

Depuis la loi ferroviaire de 2018, la direction n'a pas effectué les modifications de forme pour mettre le statut des cheminot-e-s en conformité avec la fin de l'embauche au statut, la création des SA ... Au final des modifications mineures, sans réels impacts sur le quotidien des agents statutaires. Mais c'était sans compter sur l'inventivité de la direction quand il s'agit de vouloir rogner les droits acquis. En effet, à travers ces modifications, elle envisage de légitimer sa politique de filialisation et de rogner le statut pour tous les agents qui seraient transférés (de force) dans les filiales SNCF !

Une politique de filialisation pour mettre fin au statut ?!

On savait que la politique de filialisation imposée par le président de la SNCF visait à mettre fin à l'application de l'ensemble de la réglementation RH dans les sociétés dédiées mais apparemment cela ne suffit pas. Malgré les dispositions du code des transports, la direction SNCF va tenter de passer en force des modifications substantielles du Statut pour les statutaires et de mettre fin aux dispositions transverses qui s'appliquent aux contractuel-le-s (chap 1 / 3 / 9 et 10) qui seraient transférés dans les filiales SNCF.

Encore une trahison du corps social cheminot, SUD-Rail dénonce la politique actuelle de la direction SNCF clairement orientée vers le moins disant social... Filialisation, Statut, Congés, Droit syndical... Si on les laisse faire, tout va y passer !

Pour SUD-Rail, l'application du Statut ne se négocie pas !!

* Article L2101-2-1 Version en vigueur depuis le 13 janvier 2020
Modifié par l'ordonnance n°2016-500 du 3 juin 2016 - art. 6
création loi n°2018-512 du 27 juin 2018 - art. 1 (10)

La création de filiales par la société nationale SNCF ou ses filiales dans le champ du I de l'article L2101-2 ne porte pas atteinte à l'application du statut mentionné au même article L2101-2 aux salariés précédemment régis par celui-ci.

La loi de 2018 est pourtant claire, le code des transports a été d'ailleurs modifié en conséquence (voir ci-dessus). Le Statut reste applicable de manière complète, peu importe les restructurations ou la politique de l'entreprise. Et pourtant, la direction espère passer outre pour revenir sur les droits des cheminots. Droit disciplinaire, Droit syndical, Déroulement de Carrière... Pour la direction, il est urgent de modifier ces dispositions, inapplicables dans les futures filiales. Pour SUD-Rail, la solution est simple, il faut mettre fin à la politique de filialisation systématique !

Pour dire stop à la politique de filialisation et sauver notre statut, le 2 Mai, soyons massivement en grève !!

Le 02 Mai, la direction SNCF veut réunir une commission du statut pour effectuer les modifications qui vont mettre à bas de nombreux droits pour les cheminot-e-s statutaires et contractuel-le-s ! SUD-Rail appelle donc l'ensemble des cheminot-e-s à l'action et à la grève, ne les laissons pas liquider nos droits !!

EN GREVE!

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ f rail rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudarailfr
WWW.SUD-RAIL.FR INTERNET : www.sudarail.fr TWITTER : @Feed_SUD_Rail
Solidaires



Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter un(e) délégué(e) SUD-Rail en flashant ce QR Code

